

Les aigles et le piégeage : comment éviter les captures accidentelles



Mise en contexte

L'aigle royal et le pygargue à tête blanche, autrefois appelé aigle à tête blanche, constituent les deux plus grandes espèces d'oiseaux de proie au Québec. En raison de leur position dans la chaîne alimentaire et de leur relative fragilité en regard de certains types d'interventions humaines, **chaque perte d'individu est susceptible d'affecter les populations de ces rapaces**. Au Québec, ces derniers figurent sur la liste des espèces menacées ou vulnérables, et nécessitent ainsi une attention particulière. Pour cette raison, les piégeurs sont sollicités afin de contribuer activement à leur rétablissement.

Comment les reconnaître

On reconnaît facilement le pygargue adulte à sa tête et à sa queue blanches, qui contrastent avec le reste de son corps brun foncé. Son bec est jaune, tout comme ses pattes. L'aigle royal adulte est entièrement brun foncé, avec la nuque et la couronne de couleur dorée. Les immatures des deux espèces peuvent facilement être



confondus. De près, autant chez l'immature que chez l'adulte, l'aigle royal se distingue par ses pattes couvertes de plumes jusqu'au niveau des orteils, comparativement au pygargue (voir illustration à la page suivante).

Les causes de décès

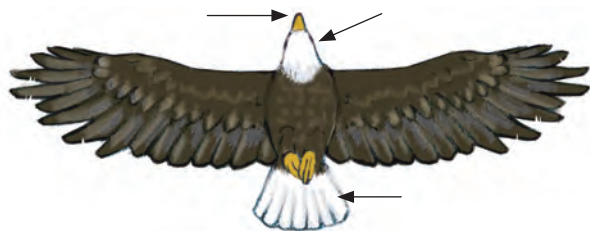
Plusieurs causes de décès chez les aigles sont d'origine humaine. L'impact réel de certaines d'entre elles sur leurs populations sont cependant difficilement mesurables, faute de données (ex. : empoisonnement au plomb, abat-tage). D'autres causes sont mieux documentées, notamment parce que les aigles sont davantage rapportés aux autorités. C'est le cas pour les collisions (véhicules, éoliennes, édifices) ainsi

que pour les captures accidentelles effectuées par les piégeurs. Rappelons que ces dernières peuvent facilement être évitées. L'adoption des approches de piégeage préconisées dans ce document est de mise afin d'éviter ce genre de situation.

→ : critère d'identification



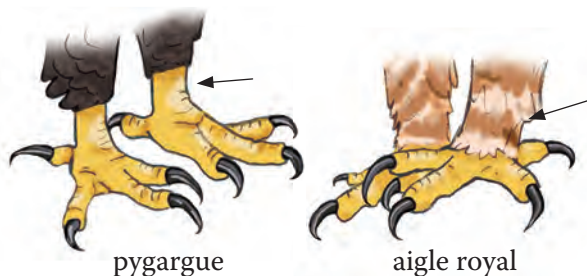
grand corbeau



pygargue adulte



aigle royal adulte



pygargue

aigle royal

En quoi les piégeurs peuvent-ils contribuer au rétablissement des populations d'aigles

En raison de leur présence et de leur connaissance du territoire, les piégeurs peuvent porter une attention particulière afin de détecter la présence de ces oiseaux et de leurs sites de nidification. Les piégeurs peuvent également contribuer au rétablissement des populations d'aigles en adaptant leurs approches de piégeage afin d'éviter au maximum l'incidence de captures accidentelles.

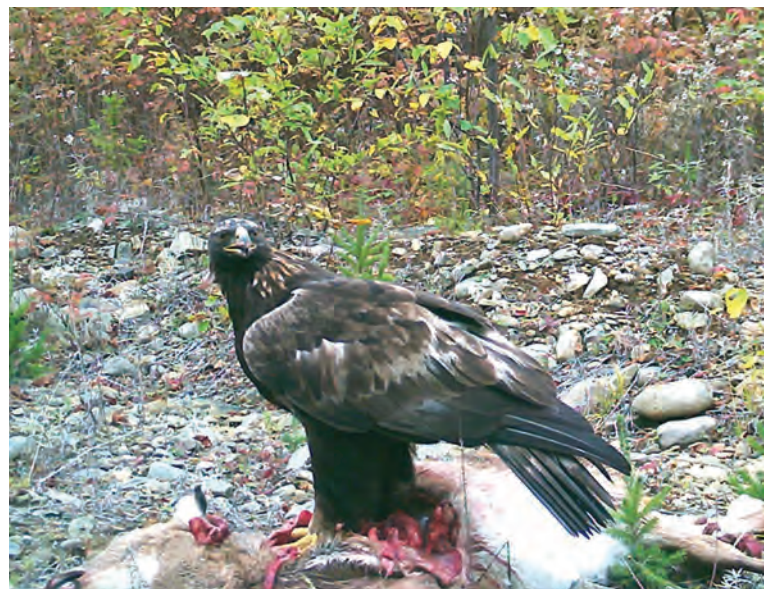
Il est impératif d'adopter de meilleures pratiques de piégeage sur l'ensemble du territoire québécois, particulièrement dans les zones à risque connues.



Zones à risque connues

La problématique

L'automne et l'hiver, les aigles sont principalement **nécrophages**. Ils se nourrissent de carcasses diverses. Ce régime les rend particulièrement vulnérables au piégeage, puisqu'ils **chassent à vue et sont attirés par les appâts mal cachés**. Les aigles peuvent marcher au sol sur des distances importantes pour accéder à un appât.



Les éléments de solution

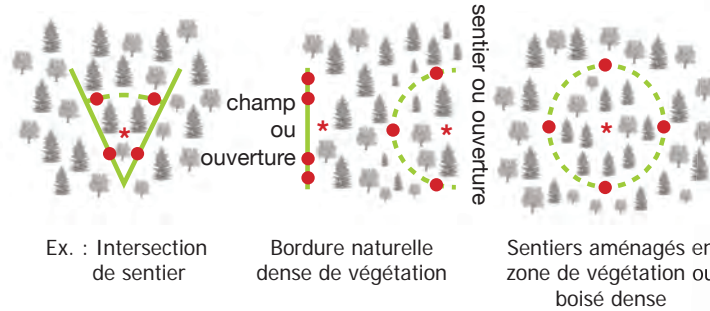
TECHNIQUE À LA PASSE (SANS APPÂT)



Utiliser des collets à la passe (sans appât)

TECHNIQUE AVEC LEURRE OLFACTIF ET SUPPORT À APPÂT

Approche VICO et ses variantes :



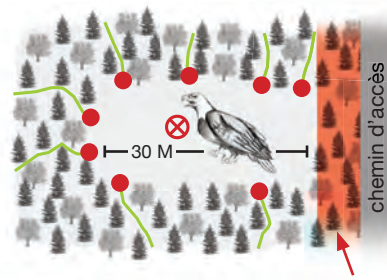
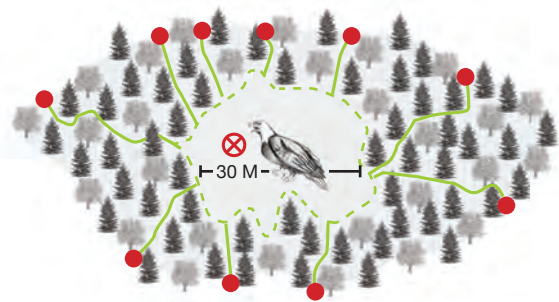
Ex. : Intersection de sentier

Bordure naturelle dense de végétation

Sentiers aménagés en zone de végétation ou boisé dense

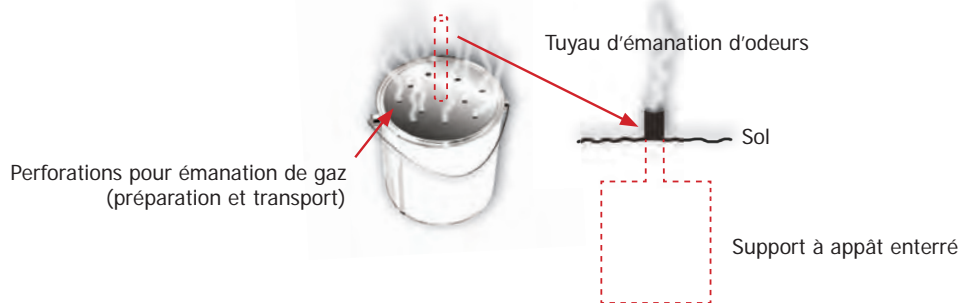
Des installations/dispositifs de collets avec leurre olfactif et très petits appâts (1 lb/0,5 kg) dissimulés à l'intérieur d'un support à appât adapté (tuyau de plastique perforé avec bouchons). **S'assurer qu'en aucun cas, l'appât ne soit libéré de son support.**

TECHNIQUE À L'ENCLOS AVEC SUPPORT À APPÂT



Aucune installation de collets dans cette zone

Utilisation d'un support à appât adapté (ex. : récipient de peinture, neuf ou recyclé)



Les surfaces ouvertes doivent permettre aux aigles de se poser aisément près de l'appât (si exposé/déterré) et de s'envoler facilement par la suite



UOROP ©




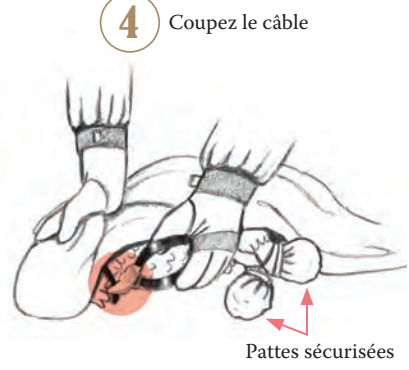
LÉGENDE : * Attractifs : (leurre) + (petit appât dissimulé près du sol dans un support à appât adapté)

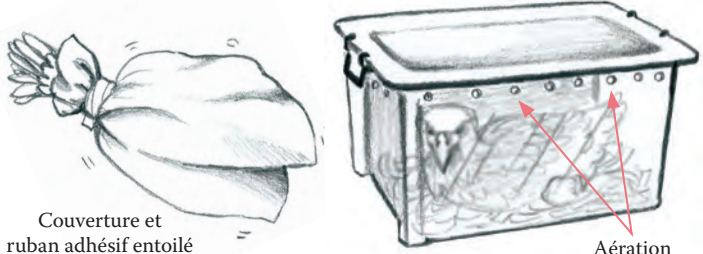
● Localisation des collets ⊗ Support à appât enterré - - - Sentier aménagé — Sentier existant ou bordure dense de végétation

Que faire en cas de prise accidentelle?

Si l'oiseau est vivant, vous devez le dégager de l'engin de capture qui le retient. **Toutefois, ne le relâchez pas sur place, même si l'oiseau ne présente aucune blessure apparente.** Il peut souffrir d'engelures, de blessures internes ou d'un épuisement physique nécessitant des soins.

Lorsque l'oiseau est vivant

- 1** Enfilez des gants épais (protection griffes/bec)

- 2** Couvrez la tête pour bloquer la vue (calme l'oiseau)

- 3** Maîtrisez et sécurisez les pattes/serres (bas + ruban adhésif entoilé)

- 4** Coupez le câble


Pattes sécurisées
- 5** Transportez l'oiseau enroulé (couverture, poche de jute ou boîte perforée avec lanières de papier journal au fond. **JAMAIS dans une cage grillagée**)


Couverture et ruban adhésif entoilé

Aération
- 6**
 - Gardez-le dans un endroit sombre
 - Communiquez avec les agents de protection (1-800-463-2191). L'oiseau sera acheminé à l'UQROP à des fins de réhabilitation.

Votre participation peut faire la différence

En déclarant un site de nidification, une prise accidentelle ou en prenant les dispositions nécessaires pour les éviter, vous contribuez à la sauvegarde des aigles et des autres espèces d'oiseaux de proie. **Rappelons que la capture accidentelle d'un aigle (mort ou vivant) doit obligatoirement être déclarée à un agent.** La divulgation d'une capture accidentelle d'un animal/oiseau à déclaration obligatoire, au sens de la loi, n'entraîne aucune sanction.

Références utiles

Fournier, G. 2010. *Piégeage et gestion des canidés* (PIGEC), Programme d'Éducation en Sécurité et en Conservation de la Faune (PESCOF). Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ). 159 p.

Fournier, G. et Canac-Marquis, P. 2014. *Meilleures pratiques de piégeage* (fiches/collets), www.ftgq.qc.ca, www.mffp.gouv.qc.ca ou www.fur.ca

Pour en savoir davantage

www.ftgq.qc.ca  www.mffp.gouv.qc.ca 
www.uqrop.qc.ca

Ce document a été réalisé par la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec, en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec, l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie, l'Équipe de rétablissement des oiseaux de proie du Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Recherche et rédaction
Gaétan Fournier (MFFP)

Conception et illustrations
Mélinda Morissette (FTGQ)

Comité expert
Guy Fitzgerald (UQROP)
Antoine St-Louis (MFFP)
Philippe Tambourgi (FTGQ)
Gaétan Fournier (MFFP)
Alain Forest (MFFP)

Collaboration
Pierre Canac-Marquis (IFC)
Philippe Beaupré (MFFP)



ISBN 978-2-924030-15-8
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2014
Tous droits réservés ©